

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20201217-13-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception en préfecture : 23/12/2020

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

**Date de convocation**  
**11 Décembre 2020**

**Date d'affichage du compte rendu**

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Transfert universel de patrimoine – Avenants de transferts des marchés publics en cours dont la SPL est le maitre d'ouvrage ou le maitre d'ouvrage délégué**

**N° de délibération : 13**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	40	1	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Par assemblée générale exceptionnelle en date du 24 novembre 2020, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, actionnaire unique de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey représentée par Monsieur Laurent TROGRIC exerçant la fonction de Président, a décidé la dissolution sans liquidation de la société, par application de l'article 1844-5 du Code Civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey au profit de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey « reprendra » les activités de la Société Publique Locale d'aménagement et

d'équipement du Bassin de Pompey, ce qui implique le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif, des droits et obligations, et en particulier des marchés publics en cours d'exécution à la date du transfert universel qui ont été conclus par la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'ouvrage délégué.

La liste des marchés figure en annexe de la présente délibération.

Par application de l'article 1844-5 du Code Civil, les marchés transférés seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La SPL a informé les cocontractants de cette substitution.

Afin de permettre la poursuite de l'exécution des marchés publics conclus par la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, il convient de régulariser administrativement les transferts de ces marchés par la conclusion d'avenants de transferts modifiant la qualité du maître d'ouvrage et précisant le comptable assignataire.

Il vous est donc demandé d'approuver les transferts des marchés publics en cours à la date du transfert universel du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants de transfert de ces marchés.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le transfert des marchés publics conclus par la SPL en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage déléguée attachés au transfert universel de patrimoine en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces avenants et les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC